

Le MR crée des assistants de soins

SANTÉ La Belgique doit réformer la formation des infirmiers. Où en est-on ?

En Belgique, pour devenir infirmier (-ère), deux voies existent : l'enseignement secondaire professionnel (en trois ans, appelé brevet) ou l'enseignement supérieur (en trois ans aussi).

Mais notre pays doit modifier ce paysage pour se conformer à une directive européenne qui impose que le titre d'infirmier soit décerné à quelqu'un qui a un diplôme de niveau 6 (ce qui équivaut au niveau bachelier de l'enseignement supérieur). Exit donc la formation d'infirmier breveté (anciennement A2) ?

Le but de la directive est d'assurer la libre circulation des infirmiers tout en s'assurant qu'ils aient un même niveau de formation.

Le 18 janvier 2016, la Belgique va être évaluée sur la mise en œuvre de cette réforme. Mais où en est-on ?

Jacques Brotchi, député MR au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, va in-

terpeller les trois ministres compétents : Joëlle Milquet (ministre de l'Éducation), Jean-Claude Marcourt (ministre de l'Enseignement supérieur) et Isabelle Simonis (ministre de l'Enseignement de promotion sociale). Le bal commence ce mardi.

« Nous travaillons depuis des années avec le secteur infirmier et nous portons leurs revendications. Déjà en 2011 un colloque s'est tenu au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec des représentants des infirmières hospitalières, privées... En 2011, j'ai déposé une proposition de résolution. Et j'en ai déposé une seconde le 28 avril 2015 mais nous ne voyons rien venir », souligne Jacques Brotchi.

Pour se conformer à la directive, c'est l'ensemble des formations qui doit être revu. En effet, le texte exige une formation théorique et clinique de 4.800 heures la moitié de formation clinique. Or, au niveau du baccalau-

réat, la pratique compte aujourd'hui pour 1.515 heures. Pour répondre aux exigences européennes, le cursus des infirmiers devra passer de 3 à 4 ans.

Et le brevet ? La proposition de Jacques Brotchi, « en concertation avec le secteur » est que le titre change. L'enseignement secondaire professionnel mènerait désormais au titre d'« assistant en soins infirmiers » après 2 ans d'études. Mais la définition exacte de ce nouveau métier reste à définir.

« Nous ne voulons abandonner personne, confie Jacques Brotchi. Nous voulons permettre aux infirmiers brevetés d'être reconnus au niveau européen. » Des passerelles permettraient de passer d'un système à l'autre pour ceux qui le souhaitent.

« S'il faut tout mettre en place pour la prochaine rentrée scolaire, il est grand temps », conclut Jacques Brotchi. ■

VIOLAINE JADOU